

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX08700323002633-07TPE01

**GAEC LES BARRIERES
BOURG**

**M ESPINAS JEAN PAUL
46120 LABATHUDE**

Facture du 28/03/2025 n° 10223285711



Electricité

Montant Hors TVA 1 411,83 €
Montant TVA (payée sur les débits) 273,61 €

Facture TTC

1 685,44 €

Montant total à payer (TTC)

1 685,44 €

à régler avant le 14/04/2025

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 11,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 28/05/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 27/04/2025

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **7352948352**
Compte commercial : 1-ECWN-42

Informations du Gestionnaire de Facture

SIREN : 403316045

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 18kVA

Nom du client

GAEC LES BARRIERES

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23452966705647
BOURG
46120 LABATHUDE

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP. SEPA non daté et non signé à votre chèque.

ICS : FR47EDF001007

RUM : TIP519273529483527358989992102803

Flashez-moi pour



payer en ligne

IBAN :

JOIGNEZ UN RIB MERCI

DATE

SIGNATURE

GAEC LES BARRIERES
BOURG M ESPINAS JEAN
PAUL
46120 LABATHUDE

TIPSEPA

EST

Montant en euros

1 685,44

Identification
règlement

927352948352735898999210

EDF
ENTREPRISES
87018 LIMOGES Cedex 01

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

102232857110

001583280341 64927352948352735898999210965151 168544

Détail de votre facture du 28/03/2025 n° 10223285711

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 18kVA
Réf. de votre contrat 1-3T2-710
Prix réglementés
Souscrit depuis le 21/04/2000

Données Point de Livraison

BOURG 46120 LABATHUDE
Réf Acheminement Electricité : 23452966705647

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				1 136,27 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	50,61 €	Taux de TVA
Régularisation abonnement	du 01/01/2025 au 28/02/2025		23,40 €/mois	-46,80 €	5,50 %
Abonnement	du 01/01/2025 au 31/01/2025		23,40 €/mois	23,40 €	5,50 %
Abonnement	du 01/02/2025 au 28/02/2025		24,67 €/mois	24,67 €	5,50 %
Abonnement	du 01/03/2025 au 30/04/2025		24,67 €/mois	49,34 €	5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 8 167 kWh	Prix unitaire HT	1 085,66 €	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 27/01/2025 au 31/01/2025	476 kWh	19,110 c€/kWh	90,96 €	20,00 %
Electricité Heures pleines	du 01/02/2025 au 26/03/2025	4 822 kWh	13,760 c€/kWh	663,51 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 27/01/2025 au 31/01/2025	267 kWh	15,480 c€/kWh	41,33 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 01/02/2025 au 26/03/2025	2 602 kWh	11,140 c€/kWh	289,86 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 44,55 €, et la part variable est de 498,79 €

Services				0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				275,56 € Hors TVA	
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Accise sur l'Électricité	du 27/01/2025 au 31/01/2025	743 kWh	2,10000 c€/kWh	15,60 €	20,00 %
Accise sur l'Électricité	du 01/02/2025 au 26/03/2025	7 424 kWh	3,37000 c€/kWh	250,19 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 27/01/2025 au 27/03/2025	44,55	21,93 %	9,77 €	5,50 %

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler votre facture :

- par TIP en ligne via votre espace client
- par carte bancaire via votre espace client
- en espèces en bureau de poste, en vous munissant de votre facture (dans les limites des dispositions réglementaires relatives au paiement en espèces)

GAEC LES BARRIERES

Détail de votre facture du 28/03/2025 n° 10223285711

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
HC 18kVA
Réf. de votre contrat 1-3T2-710
Prix réglementés
Souscrit depuis le 21/04/2000

Données Point de Livraison

BOURG 46120 LABATHUDE
Réf Acheminement Electricité : 23452966705647

Total Hors TVA pour ce site		1 411,83 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	273,61 €	
TVA à 5,50%	60,38 €	3,32 €	
TVA à 20,00%	1 351,45 €	270,29 €	
Total TTC pour ce site		1 685,44 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 125 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 2H30-8H00 13H00-15H30
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 18,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	1794 le 27/01/2025	3411 le 13/02/2025
Heures creuses	817 le 27/01/2025	1726 le 13/02/2025
Heures pleines	3411 le 13/02/2025	4721 le 27/02/2025
Heures creuses	1726 le 13/02/2025	2424 le 27/02/2025
Heures pleines	4721 le 27/02/2025	7092 le 27/03/2025
Heures creuses	2424 le 27/02/2025	3686 le 27/03/2025

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

L'accise sur l'électricité augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou

www.edf.fr/collectivites

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont évolué au 01/02/2025. Votre facture intègre la régularisation du prix de votre abonnement depuis cette date.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),
8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),
1,6% biomasse : 0,8% France (dont 0,8% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),
0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

